

## Sommaire

Le mot du Maire .....	4
Du Côté des Commissions .....	6
Conseil Municipal .....	7
Permis de construire et déclaration préalable.....	15
Informations Mairie.....	16
Tarifs Salle de l'Auxence.....	17
Message aux Habitants .....	18
Nos Artisans ont la parole .....	20
Concours des maisons et jardins fleuris.....	22
Repas des Aînés.....	23
Bibliothèque .....	24
Ecole des Tilleuls.....	25
Du côté des associations .....	26
Association des Parents d'Elèves .....	26
Club nature .....	26
Le Foyer Rural.....	27
Le don du sang.....	31
Le Foyer des Jeunes.....	32
Jeanne d'arc de Villemoisan .....	33
Animations Loisirs Villemoisan.....	34
Vie associative Villemoisan .....	35
Coordonnées utiles.....	36

## Le mot du Maire

**Val d'Erdre-Auxence** est désormais le nom de la « commune nouvelle » que nous venons de créer avec nos voisins du Louroux-Béconnais et de la Cornuaille. Ce 15 décembre 2016 fera date dans l'histoire de nos trois communes rassemblées en une seule, qui deviennent maintenant des communes déléguées à l'intérieur de cette nouvelle entité. Le siège est situé mairie du Louroux-Béconnais. Je ne vais pas revenir sur l'objet et l'intérêt de ce regroupement, car je l'ai largement développé dans le bulletin municipal de juin dernier.

**Val d'Erdre-Auxence** est le nom choisi par la majorité des conseillers municipaux en place. Deux ruisseaux sillonnant notre territoire illustrent le caractère rural des trois communes historiques, qui restent attractives au regard de l'évolution démographique de la dernière décennie.

**Val d'Erdre-Auxence** à mettre en place, est un défi d'envergure qui démontre qu'avec la volonté, on peut « avancer et réformer » sur la base du volontariat, sans y être contraints et forcés, comme ça le deviendra dans un avenir proche. Pendant quelques années, cet énorme chantier demandera une débauche d'énergie, pour le personnel bien sûr, mais surtout pour les élus qui devront s'entendre, se comprendre, faire preuve de tolérance. Trouver sa place dans le fonctionnement d'un conseil municipal à 46 membres ne sera pas aisé, mais le devoir de réussite s'impose dans l'intérêt de la population.

Second point important de la réforme territoriale, la fusion des Communautés de Communes (CC). Ouest Anjou va rejoindre la CC de la Région du Lion d'Angers et la CC du Haut Anjou. Ce regroupement obligatoire aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à ce jour le nom définitif suscite encore des interrogations, preuve qu'il n'est pas toujours facile d'être d'accord ! Cette fusion modifiera plus les habitudes des élus que de la population. Une CC de 35 000 habitants et un territoire multiplié par trois, ne sera en rien comparable à notre « Ouest Anjou » qui s'éteint 20 ans après sa mise en place. Une grande partie des compétences sera reprise, il restera à les harmoniser et à acter certaines décisions.

Après 28 années de présence au conseil municipal de Villemoisan, sans avoir manqué une seule réunion de conseil, et après 16 années passées à la tête de la commune je deviens donc maire délégué. Je tiens à remercier tous ceux qui, à mes côtés, ont œuvré de façon constructive et sans intérêt personnel, pour faire aboutir les projets au cours de ces deux mandats et demi, et surtout les conseillers du mandat actuel qui ont eu à prendre une décision courageuse et importante quant à l'avenir de leur commune. En étant conscient que tout n'a pas été parfait, car il est difficile de satisfaire la globalité de la population (encore plus aujourd'hui qu'hier), le bilan d'ensemble est très correct au regard du développement de la commune, de l'ensemble des réalisations, et du faible endettement enregistré.

Le personnel a été mis à contribution pour mener à bien les projets initiés par les élus. Dans une petite collectivité les missions demandent de la polyvalence, de la ténacité, de la disponibilité, chacun a essayé de donner le meilleur de lui-même dans les tâches attribuées.



Merci à toute l'équipe. Une pensée particulière pour Philippe en arrêt depuis le mois d'avril : ses collègues, les élus et la population lui souhaitent un bon rétablissement et attendent avec impatience son retour parmi eux.

Je voudrais également associer à ce qui a été fait de « bien » depuis quelques décennies, l'apport important du bénévolat, un point fort de notre bourgade. Ceux qui œuvrent directement au service de la commune, les exemples récents sont nombreux, à l'entretien des bâtiments (plomberie, peinture, placo, faïence...), désherbage (cimetière, stade...), aide aux employés (guirlandes...) etc. Ceux qui exercent des responsabilités au sein des associations avec leurs bénévoles. Ces associations, pas forcément nombreuses, mais très dynamiques, sont ô combien importantes dans l'animation de notre village. Avec elles, Villemoisan est connu et reconnu ! A toutes et à tous un grand merci.

Il faudra continuer car Villemoisan, commune déléguée, « forme de quartier », ne disparaîtra pas pour autant, il faudra y maintenir de l'activité, de la vie. Notre commune nouvelle Val d'Erdre-Auxence sera bien évidemment la centralité, c'est l'objectif pour être plus fort. Comme tout changement ça ne sera pas facile, la période de « rodage » prendra du temps, demandera de l'énergie, mais les services de proximité seront maintenus dans les communes déléguées. La mairie restera ouverte à la population, l'école sera conservée, les associations et le commerce de proximité seront soutenues.

Globalement bien conscient qu'une page importante se tourne à l'échelon local, dans un premier temps les changements seront très importants pour les élus, raisonnables pour le personnel et la population. Il faut savoir que le désengagement de l'état et ses orientations dans beaucoup de domaines, sont souvent la cause de désagréments que les administrés imputent à tort aux collectivités locales, notamment sur l'éloignement des services et sur les répercussions fiscales et financières. Ce n'est pas terminé !

Il faut malgré tout positiver, se tourner résolument vers le futur, continuer à vivre tout simplement. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de franchir de la meilleure des manières, ce pas vers « Villemoisan, commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence ».

Bonne année 2017 à tous.

Michel Belouin

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal  
invitent l'ensemble de la population à

**LA CEREMONIE DES VŒUX**

**LE SAMEDI 14 JANVIER 2016 à 11H00**

**A la salle de l'Auxence**

## Du Côté des Commissions

M. le Maire est président de droit de toutes les commissions. Les élections de mars 2014 ont élu de nouveaux conseillers ; ceux-ci se sont positionnés dans les commissions dans lesquelles ils souhaitent s'investir.

### COMMISSION ASSOCIATIONS

La commission associations a pour but de mettre en relation la municipalité avec les différentes associations qui composent notre commune, En effet celles-ci sont indispensables pour la vie de notre commune.

Pour se faire une réunion inter-associations a lieu tous les ans en présence de toutes les associations et de la commission, Celle-ci a eu lieu le 20 octobre 2016, elle a permis aux nouveaux bureaux de se présenter, de faire part de ce qui a été accompli lors de l'année 2016 et des projets engagés pour 2017.

Cette réunion permet surtout de faire un planning des manifestations de chaque association afin que les dates ne se télescopent pas. (Cf. calendrier associations)

### COMMISSION COMMUNICATION

Des bénévoles secondent aussi parfois les membres des commissions sur certains projets en fonction de leurs compétences, ou de leur connaissance du terrain.

Un grand merci en particulier à Patrick Joly qui a donné de son temps pour aider la commission à récupérer l'ancien site internet de la commune puis à en lancer un nouveau.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT / VOIRIE / AGRICULTURE

La commission voirie a eu de beaux projets pour s'occuper cette année.

En effet les habitants de Villemoisan ont pu voir que des travaux avaient été réalisés durant la période qui précède les congés annuels dans la rue des Templiers afin de mettre en sécurité l'accès par la route de Bécon-les-Granits. Ces travaux se sont faits dans la suite logique des autres rues déjà aménagées par le passé (rue de la Commanderie et rue du Prieuré).

Restera donc à réhabiliter la rue du Moulin pour que notre bourg soit complètement sécurisé en matière de voirie.

Les trottoirs rue de la Commanderie et rue du Prieuré ont été balayés afin de permettre aux riverains d'y circuler plus aisément, et aussi afin d'éviter d'encombrer les bouches d'égout lors de fortes précipitations.

Une journée a également été consacrée à notre voirie extra-urbaine, Ce travail a permis de savoir exactement quelle était la surface de nos voies hors du bourg ainsi que l'état de celles-ci.

Cette rubrique ne reprend que les principaux sujets abordés lors des réunions, certains points (les comptes rendus de commissions et les questions diverses) n'apparaissent pas.

Le compte-rendu complet est affiché après chaque réunion dans le panneau d'affichage et est consultable en mairie.

## ➤ Séance du 29/06/2016

### **1- Gestion de l'ALSH Le Bois Enchanté**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à signer la convention entre la commune de St-Georges-sur-Loire et les communes partenaires relative à l'ALSH Le Bois Enchanté.

Cette convention acte :

- La prise en charge par la commune, d'une participation, par enfant et par jour pour chaque famille résidant sur la commune et fréquentant l'ALSH « Le Bois Enchanté »,
- La prise en charge d'une partie des frais de gestion (500 € par an) due à la commune de St-Georges-sur-Loire, et répartie au prorata du nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, entre St-Augustin et Villemoisan, soit pour 2016, un montant de 175.70 € pour la commune de Villemoisan.

### **2- Demande de création d'une commune nouvelle constituée des communes de La Cornuaille - Le Louroux-Béconnais - Villemoisan**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à bulletin secret (**11 oui – 1 non**), décide,

- de solliciter Madame La Préfète de Maine-et-Loire pour la création d'une Commune nouvelle à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, par groupement des 3 communes suivantes La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan, représentant une population de 4 692 habitants (population municipale)- 4 764 habitants (population totale).
- De composer le Conseil Municipal de la Commune nouvelle avec l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes.
- De fixer par délibération ultérieure le nom et l'implantation du chef-lieu de la Commune Nouvelle.

### **3- Création d'une commune nouvelle La Cornuaille - Le Louroux-Béconnais – Villemoisan – Intégration de Saint Sigismond**

La Commune de Villemoisan a engagé une démarche avec les communes de La Cornuaille et du Louroux-Béconnais, pour créer une Commune nouvelle à la date du 1er janvier 2017. Les 3 communes créatrices souhaitent pouvoir intégrer au sein de la Commune nouvelle la commune de Saint-Sigismond dès qu'elle aura clarifié sa situation et si elle le souhaite.

Le conseil municipal, après délibération, et par vote à bulletin secret (**11 oui – 1 non**) émet le vœu que la commune de Saint-Sigismond rejoigne la Commune Nouvelle réunissant La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan.

## ➤ Séance du 12/09/2016

### **1- R.P.Q.S. 2015 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif) du S.P.A.N.C remis par la Communauté de Communes Ouest Anjou**

Validation unanime par le Conseil municipal du rapport.

## **2- RPQS 2015 (rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable) du SIAEP Loire Béconnais**

Validation unanime par le Conseil municipal du rapport.

## **3- Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations communales au profit du SIEML**

La communauté candéenne de coopérations intercommunales a demandé par délibération du 22/03/2016 de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE),

Le Comité Syndical du SIEML a donné un avis favorable à ce transfert par délibération du 26/04/2016.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

## **4- Aménagement sécuritaire de traverse-RD 102-Entrée Est-Rue des Templiers**

### **\*\*\*2 Avenants**

Le marché initial, pour l'aménagement sécuritaire de la Rue des Templiers, signé le 09/06/2016, avec l'entreprise EUROVIA, s'élève à 86 023,38 € HT.

Des travaux supplémentaires, récapitulés ci-dessous, sont à intégrer :

<b>ENTREPRISE EUROVIA</b>	Désignation de l'avenant	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Marché de base		86 023.38 €	17 204.68 €	103 228.06 €
<u>Avenant n°1</u>	<i>Création de voirie en poutre de rive ou en pleine section (purge)</i>	3 831,50 €	766.30 €	4 597.80 €
<u>Avenant n°2</u>	<i>Reprise de trottoirs</i>	9 691.40 €	1 938.28 €	11 629.68 €
Nouveau montant de marché		99 546.28 €	19 909.26 €	119 455.54 €

Le conseil municipal donne à l'unanimité, son accord sur ces 2 avenants.

### **\*\*\*Convention d'autorisation-entretien-financement avec le Conseil Départemental**

Le maire rappelle la délibération du 11/04/2016 par laquelle le conseil municipal l'autorisait à signer, avec le Conseil Départemental, le projet de convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière entre le Département et la commune de Villemoisan pour l'aménagement sécuritaire de la traverse RD 102-Entrée Est (Rue des Templiers). Les montants de travaux étant à la hausse ("création de voirie en poutre de rive (purge rue des templiers): 3 831.50 € HT), un nouveau projet de convention est proposé par le Conseil Départemental pour un montant de 6 769.50 € HT au lieu de 2 938 € HT dans la convention acceptée par délibération du 11/4/16.

Le conseil municipal donne à l'unanimité, son accord sur cette convention et autorise le maire à la signer.

## **5- Projet d'enfouissement des réseaux rue du Moulin : inscription au programme 2017 du SIEML**

Le maire présente au conseil municipal le détail de l'estimatif sommaire des travaux d'effacement des réseaux basse-tension et d'éclairage public de l'opération « Rue du Moulin » (avant-projet sommaire susceptible de modifications). Celui-ci s'élèverait à 325 000 € HT.

Par ailleurs, une dépense estimative de 52 992 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir. Celle-ci sera confirmée à travers une convention tripartite qui sera adressée ultérieurement à la commune.

### ***Détail de l'avant-projet sommaire susceptible de modifications :***

<b>Nature des travaux</b>	<b>Part SIEML</b>	<b>Part communale (20%)</b>	<b>Total des travaux</b>
Effacement réseau de distribution publique	160 000 € HT	40 000 € HT	<b>200 000 € HT</b>
Éclairage public	100 000 € HT	25 000 € HT	<b>125 000 € HT</b>
Génie civil Télécom		52 992 € TTC	<b>44 160 € HT</b> (52 992 € TTC)
<b>TOTAL</b>	<b>260 000 € HT</b>	<b>117 992 €</b>	<b>369 160 € HT</b>
			Soit 377 992 € TTC

Le conseil municipal confirme à l'unanimité son souhait de réaliser ces travaux et demande au SIEML d'inscrire cette opération au programme 2017.

## **6- Accompagnement du Cabinet KPMG pour la création de la commune nouvelle**

Répartition par commune

Afin de mettre en place la commune nouvelle qui sera constituée des communes de la Cornuaille, le Louroux-Béconnais et Villemoisan, les élus souhaitent être assistés dans ces travaux par un cabinet conseil.

Il est proposé de retenir le cabinet KPMG à Nantes (cabinet qui a déjà réalisé une partie de l'étude lors du projet de commune nouvelle à 6 communes du territoire communautaire). Le montant maximum de la prestation sera de 7.500 € HT (9.000 TTC) pour 7,5 jours-consultant. Compte-tenu des travaux réalisés en amont par ce cabinet à la demande de la CCOA, intégrant déjà les 3 communes, la durée de l'intervention pourrait être réduite.

Après concertation entre les 3 maires des communes concernées (La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan), le maire propose que le montant de la facture soit répartie, selon le service fait, au prorata du nombre d'habitants comme suit :

- La Cornuaille : 1.040 habitants, soit 22%, (donc 1 650 € HT, soit 1 980 € TTC),
- Le Louroux-Béconnais : 3.016 habitants, soit 64%, (donc 4 800 € HT, soit 5 760 € TTC),
- Villemoisan : 636 habitants, soit 14%, (donc 1 050 € HT, soit 1 260 € TTC).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le maire rappelle au conseil municipal la réunion des 3 conseils municipaux prévue mardi 20/09/2016 à 19 h à la Cornuaille. Il sera notamment question du nom à choisir pour la commune nouvelle, du siège et de répondre aux éventuelles interrogations des conseils municipaux.

## ➤ **Séance du 28/09/2016**

### **1- Demande de création d'une Commune nouvelle constituée des communes de La Cornuaille – Le Louroux-Béconnais - Villemoisan**

Par délibérations concordantes en date du 29 juin 2016, les communes de La Cornuaille, de Villemoisan et du Louroux-Béconnais ont acté à la quasi-unanimité le principe de création de commune nouvelle et de solliciter Mme Le Préfet de Maine-et-Loire afin de créer cette commune nouvelle.

En complément de ces délibérations, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide :

- **Le périmètre** : La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan
- **le nom** de la Commune Nouvelle : **Val d'Erdre-Auxence**
- **l'implantation du chef-lieu** de la commune nouvelle à l'adresse de la mairie de l'ancienne commune du Louroux-Béconnais : **1 place de la mairie – 49370 Le Louroux-Béconnais.**
- la date effective de création de la Commune Nouvelle au 15 décembre 2016.

### **2- Taxe d'habitation – Taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille : Commune nouvelle « Val d'Erdre-Auxence »**

Le conseil municipal de Villemoisan, après en avoir délibéré, et considérant la nécessité d'établir une politique de convergence des abattements concernant la taxe d'habitation dans le cadre de la commune nouvelle VAL D'ERDRE-AUXENCE (regroupant les communes historiques de La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan) :

- **Décide à l'unanimité** d'appliquer pour la taxe d'habitation la politique de droit commun fixée par la loi, soit :
  - ➔ 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge
  - ➔ 15 % pour chacune des personnes à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge

### **3- Taxe d'Habitation - Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides : Commune Nouvelle « Val d'Erdre-Auxence »**

Le Maire explique que les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettent au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base compris entre 10% et 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.



**Considérant** la nécessité d'établir une politique de convergence des abattements concernant la taxe d'habitation dans le cadre de la commune nouvelle VAL D'ERDRE-AUXENCE (regroupant les communes historiques de La Cornuaille, Le Louroux-Béconnais et Villemoisan), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

## ➤ **Séance du 17/10/2016**

### **Ajout à l'ordre du jour :**

#### **Autorisation permanente de poursuites au comptable assignataire**

#### **1- Rapports d'activité CCOA et SYCTOM**

Présentation des rapports d'activité 2015.

#### **2- Adhésion des communes de La Possonnière et de Chalonnes-sur-Loire au SIAEP de Loire Béconnais**

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à ces adhésions.

#### **3- Fonds de solidarité logement 2016 (F.S.L.)**

Le Conseil Départemental sollicite la participation de la commune au financement du F.S.L., afin de permettre aux ménages les plus fragiles du Département de bénéficier d'aides financières leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser le montant de la participation demandée, soit 158.16 € pour l'année 2016.

#### **4- Avis sur le nom de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Ouest Anjou, de la Région du Lion d'Angers et du Haut Anjou**

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 17/05/16, deux propositions de nom pour le futur ensemble avaient été présentées, suite au travail du groupe « Charte de Valeurs et Gouvernance » : Communautés de Communes des Vallées du Haut-Anjou et Communautés de Communes des Portes du Haut-Anjou.

Le conseil municipal avait émis un avis défavorable en raison de la connotation trop prononcée de l'une des communautés de communes et parce que les élus Ouest Anjou ne se reconnaissaient pas dans l'appellation « Haut-Anjou ».

Prenant en considération qu'une partie du territoire de la future communauté de communes ne se reconnaissait pas dans les noms proposés, **une autre proposition** a été faite : **Communauté de communes des Vallées de l'Anjou Bleu.**

Le Comité de Pilotage fusion a demandé que cette proposition soit soumise à délibération dans les communes pour la fin du mois d'octobre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la dénomination « **Communauté de communes des Vallées de l'Anjou Bleu.** »

#### **5- Achat véhicule service technique**

Afin de remplacer le véhicule accidenté, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessous :

- le devis de l'entreprise RENAULT Retail Group situé 46 Bd Jacques Millot BP 20355 49003 ANGERS, d'un montant de 8 025 € T.T.C., pour l'acquisition d'une voiture « Renault-Kangoo »,
- l'estimation fournie par le Garage CHARRIER (Villemoisan) pour l'acquisition, au tarif de 415 € TTC d'une galerie allant sur ce véhicule.

## **6- Décisions modificatives**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessous :

Achat véhicule service technique : Décision modificative n°3 - budget Mairie

Section d'investissement :

- Article 020 (dépenses imprévues) : - 7 900,00 €
- Article 2182 (matériel de transport) : + 7 900,00 €

Paiement salaires : Décision modificative n°4 - budget Mairie

Fonctionnement :

- Article 6411 (dépenses) Personnel titulaire : + 10 000 €
- Article 6419 (recettes) Remboursements rémunérations du personnel : + 10 000 €

## **7- Certificat d'urbanisme**

Le maire expose la demande reçue par mail le 22/09/2016 de Mr et Mme BEAUMONT Nicolas.

Ce mail indique :

- Le projet: une maison d'habitation,
- Localisation: à l'emplacement du hangar ou à proximité,
- Le contexte : hameau composé de 7 maisons d'habitation,
- L'impact agricole: projet n'ayant pas pour conséquence la réduction de la surface agricole.

Mr Mme BEAUMONT Nicolas rappellent qu'un certificat d'urbanisme a été accepté en 2008 lors de leur première demande. Ne pouvant pas réaliser le projet dans les délais (à cause de soucis familiaux), ils ont déposé une demande de prorogation. Celle-ci a été refusée.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable, à la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif, suite au prochain dépôt par Mr Mme BEAUMONT Nicolas d'une demande de certificat d'urbanisme en vue de la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « La Primaudière ».

En effet, de part sa situation, ils n'ont aucune possibilité d'extension de leur maison d'habitation actuelle. Ils ont une activité d'élevage et le projet n'a pas pour conséquence la réduction de la surface agricole.

Par ailleurs, leur projet de construction de maison d'habitation rentre dans les exceptions prévues par l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme.

Il y a un hangar : Mr et Mme BEAUMONT expliquent qu'ils pourraient réaliser la construction à son emplacement.

Enfin, cette construction à un intérêt pour la commune. Elle évite l'éventuel départ d'une famille de la commune.

## **8- Convention chemin de sentier de randonnée**

Sujet reporté lors d'une prochaine séance.

## **9- Autorisation permanente de poursuites au comptable assignataire**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité:

- de donner au receveur municipal, Comptable public au centre des finances publiques du Lion d'Angers, pendant toute la durée du mandat, l'autorisation de procéder à toutes les poursuites qu'il jugera devoir actionner à l'encontre de tous les débiteurs, pour un recouvrement plus rapide de l'ensemble des créances, et pour l'ensemble des budgets.

Le receveur municipal s'engage, quant à lui, à informer des difficultés majeures pour chaque dossier: situation de redressement judiciaire, dette des débiteurs publics ou encore impayés des SCI.

- d'autoriser le receveur municipal à poursuivre sans visa du Maire,

- de déterminer un montant raisonnable concernant les seuils de poursuites qui pourrait être fixé à :
  - 5 € pour l'édition de Mises en demeure,
  - 100 € (organisme bancaire) et 50 € (employeurs et autres tiers dont CAF) concernant les oppositions à tiers détenteurs,
  - 500 € pour les saisies.

**Ces seuils constituent des minima prévus par la réglementation.**

### ➤ **Séance du 28/11/2016**

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

**Transfert de voirie communale à la Communauté de Communes Ouest Anjou**

#### **1- Tarifs salles**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs de location des salles de l'Auxence suivants **à compter du 14/12/2016** *Nota: à compter du 15/12/2016, l'ensemble des tarifs communaux en vigueur s'appliqueront à tous les habitants du territoire de la commune nouvelle « Val d'Erdre-Auxence ».*

#### **2- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019**

Le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, la convention portant approbation du renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2016-2019 avec la Caisse d'Allocation Familiale ainsi que la Mutualisé Sociale Agricole.

#### **3- Indemnité de conseil 2016 du Trésorier**

Le receveur municipal a transmis aux membres du Conseil municipal le montant de ses indemnités de conseil pour l'année 2016, qui s'élève à 408.41€ brut, soit 372.65€ net.

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil à 100 %, au receveur municipal.

#### **4- Convention chemin de sentier de randonnée**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou, Le P.D.I.P.R. est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental.

Ultérieurement, la commune pourrait faire la demande d'inscrire au P.D.I.P.R, les chemins ci-dessous :

- le **Chemin de la Richardière** (section C n°812 et appartenant en copropriété à Mr Chauvet Alain et Mme Chesneau Danièle),
- le **Chemine de la Friperie** (section C n°813 et appartenant à Mr Chauvet Alain.

Cependant, le dossier n'étant pas assez avancé à ce jour, le conseil municipal donne à l'unanimité, son accord pour autoriser le maire à signer une convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien avec les propriétaires privés des chemins énoncés ci-dessus.

## **5- Convention de passage pour la pose de busage « Rue des Templiers »**

Lors de la réunion du 17/10/2016, le conseil municipal a donné son accord pour prendre à sa charge, pour un montant total maximum de 1 350 €, les travaux de renforcement de la conduite d'eaux pluviales en aval de la RD102 sur les parcelles B643 (THIERRY Gilbert) et B644 (BOISNEAU Raymond). L'entreprise Haigneré a été retenue pour un montant de travaux de 1 350 € TTC. Une convention sera établie entre la commune et les 2 propriétaires concernés.

## **6- Décisions modificatives**

Paiement salaires : Décision modificative n°5 - budget Mairie

Afin de permettre le règlement des salaires, il est proposé la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement :

- Article 6411 (dépenses) Personnel titulaire : + 2 300 €
- Article 6419 (recettes) Remboursements rémunérations du personnel : + 2 300 €
- 

## **7- Etude de devis**

-Ordinateur portable : Validation du devis Ordi Passion (Villemoisan) d'un montant de 609€ net.

-Relevé topographique pour l'étude d'aménagement en cours de réalisation par le CAUE du « site camping-piscine » : Validation du devis Guihaire (Segré) s'élevant à 1 044 € TTC.

-Aspirateur garderie : Achat à Darty (Beaucouzé)-119.99 € TTC.

-Plancher local piscine :

Le devis de l'entreprise PREFAKIT (St Augustin des Bois) est retenu pour un plancher de 10 m x 4 m : 5 148 € TTC.

-Travaux site Stade de foot :

Validation du conseil municipal des devis suivant pour :

\*\*\*l'acquisition d'un diffuseur sonore : devis de l'entreprise SPIE (Angers) d'un montant de 524,77€ TTC.

\*\*\*la mise en place d'une porte au bâtiment du stade : devis de l'entreprise AL Menuiserie (Bécon les Granits) d'un montant de 2 055.44€ TTC.

-Travaux Mairie :

Le conseil municipal donne son accord au devis concernant l'acquisition de menuiseries extérieures : devis de l'entreprise BP Loire Menuiserie (Le Fresne sur Loire) d'un montant de 3 820.46€ TTC.

-Ecole :

Validation du devis de l'entreprise BP Loire Menuiserie (Le Fresne sur Loire) d'un montant de 336€ TTC pour l'acquisition de porte de placard.

Achat d'un lave-vitre karcher : 62 € TTC

## **8- Ajout à l'ordre du jour :**

### **Transfert de voirie communale à la Communauté de Communes Ouest Anjou**

Le conseil municipal décide de proposer à la Communauté de Communes Ouest Anjou d'ajouter à son périmètre de voirie communautaire à compter du 01/01/2017, la voie suivante :

- Voie la Houissière
  - Identification de la voie : V29
  - Largeur : 3.70 mètres
  - Longueur : 55.5 mètres
  - Surface : 267.5 m<sup>2</sup> ;
  - Etat : Bon

## **Permis de construire et déclaration préalable**

### **2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2016**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

22/03/2016 Mme PETIT Carole/Mr WALCHLI Alban  
Les Meslettières - Transformation grange en habitation - accordé le 29/06/2016

10/10/2016 M. VALE Cédric  
11 rue du Pré Fleuri - Construction garage - accordé le 24/10/2016

#### **DÉCLARATIONS PREALABLES**

04/05/2016 M. GASTINEAU Yves  
18 rue du Haut Bourg - Aménagement des combles - accordée le 04/06/2016

10/06/2016 M.ROUGER Guy  
9 bis rue des Templiers - Division foncière - accordée le 07/07/2016

27/06/2016 M.DUMORA Christian  
23 rue de l'Auxence - Pose véranda - accordée le 22/07/2016

11/07/2016 M.CATOR Adrien  
La Rivière - Extension (cellier) - accordée le 13/09/2016

12/09/2016 M. GUILLOT Roger  
4 rue du Moulin - Isolation extérieure - accordée le 12/10/2016

19/09/2016 M.LE GOUEZ Julien  
4 rue du Pré Fleuri - Pose Vélux - accordée le 19/10/2016

05/10/2016 M.THIERRY Bertrand  
La Richardière - Modification d'ouvertures et aménagement intérieur  
accordée le 18/11/2016

# Informations Mairie

## SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Téléphone : 02.41.39.21.72  
Adresse e-mail : [mairie-villemoisan@orange.fr](mailto:mairie-villemoisan@orange.fr)  
Site de la commune : [www.villemoisan.mairie49.fr](http://www.villemoisan.mairie49.fr)

### Horaires d'ouverture au public

**Lundi** : 15 h 00 – 18 h 00  
**Mardi – mercredi – vendredi** : 9 h 00 – 12 h 00  
**Jeudi** : fermé  
**Samedi (ouverture le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> samedi du mois)** : 9 h 00 – 11 h 30

Les personnes souhaitant rencontrer Monsieur le Maire sont priées de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

## ETAT CIVIL

### 2ème Semestre 2016

#### Bienvenue à .....



- Juliette VINCE – 2 rue du Mont de l'Etang – 16 juillet 2016
- Soline ROUGER – Le Haut Marin – 28 juillet 2016
- Manon DORÉ PERRON – 4 rue de la Commanderie – 12 août 2016
- Antoine FRASEZ - 9 rue du Mont de l'Etang – 24 août 2016
- Sarah JUGEAU - 28 rue de l'Auxence - 29 août 2016
- Milhan GELIN- Le Haut Bourg- 11 novembre 2016

#### Tous nos vœux de bonheur à .....

- Léa TRANCHANT et Benjamin LEGRAS – 27 août 2016
- Séverine LHUISSIER et Julien CHAILLEUX – 17 septembre 2016
- Gladys PINOIT et Audrey BRETAGNE – 1<sup>er</sup> octobre 2016



#### Nous ont quittés...

- Maryvonne AVRILLAUD – 67 ans
- Henri PAUNET – 73 ans
- Patrick JOLY – 63 ans
- Raymond GILLOT – 70 ans

# Tarifs Salle de l'Auxence

A compter du 14 Décembre 2016

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	été	hiver	été	hivers
<b>PETITE SALLE</b> (95 personnes)			-	-
vin d'honneur	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
concours	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
autres manifestations (repas,...)	128,00 €	150,00 €	170,00 €	192,00 €
forfait chauffage réunion association*	-	4,50 €	-	
<b>GRANDE SALLE</b> (145 personnes)				
vin d'honneur	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
concours	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
autres manifestations (repas,...)	167,00 €	188,00 €	220,00 €	246,00 €
forfait chauffage réunion*		4,50 €		
<b>GRANDE SALLE + 1/2 PETITE SALLE</b>				
autres manifestations	217,00 €	253,00 €	287,00 €	323,00 €
<b>DEUX SALLES</b>				
autres manifestations	254,00 €	300,00 €	338,00 €	384,00 €
<b>SALLE(S) – Tarifs « Associations communales » pour des manifestations <i>à but lucratif</i></b>	50,00 €	50,00 € + forfait chauffage : 4,50€	/	/

\*Tarifs hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars inclus,

- forfait chauffage réunion association du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars inclus,

**CAUTION : 300,00 Euros** : la réservation sera effective à la réception du chèque de caution et du chèque de règlement de la location.

Les tarifs de location de la grande salle + la ½ petite salle sont appliqués seulement pour les locations faites par des particuliers.

## **TARIFS à compter du 14/12/2016 du MATERIEL (en dehors de la salle de l'Auxence) :**

Table : 3,30€ - Banc : 1,70€ Chaise : 0,80€.

La réservation est à effectuer auprès du secrétariat de mairie.

**Nota : A compter du 15 Décembre 2016, les habitants du territoire de la commune nouvelle « Val d'Erdre-Auxence », bénéficient des tarifs « Communaux » pour l'ensemble des salles de ce territoire.**



## Message aux Habitants

### Nouveau service

Pour faciliter la navigation sur les sites avec possibilité d'imprimer

Accompagnement possible dans les démarches

Accès en libre-service à la mairie du Louroux Béconnais

Tous les lundis matins de 9 h à 12h

De 14h00 à 17h00 le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundis du mois

Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00

Mercredi matin de 9h00 à 12h00



### Nouvel aménagement au cimetière

Une poubelle est à votre disposition pour les déchets plastiques et autres (Pots, ...)

Les déchets verts restent quant à eux dans le bac à compost à proximité.







# Le bon adressage du Courrier et des Colis sur la Commune Nouvelle de VAL D'ERDRE-AUXENCE



## Êtes-vous sûr d'être accessible ?

Une adresse bien présentée et précise :

- ▶ Facilite l'accessibilité aux services d'urgence
- ▶ Facilite les livraisons à domicile (géolocalisation)
- ▶ Facilite les VISITES à domicile (soins, repas, famille, ...)
- ▶ Permet l'ACCÈS à de nouveaux services (ex. très haut débit ...)
- ▶ Assure une bonne qualité de distribution postale

## Comment écrire ma «nouvelle» adresse au 15 décembre 2016?

Au 15 Décembre 2016, 3 communes vont se regrouper pour former **la nouvelle commune de VAL D'ERDRE-AUXENCE**: le Louroux-Béconnais, La Cornuaille et Villemoisan.

La Poste vous informe que **votre code postal actuel ne changera pas**. Il faudra tout de même indiquer le nom de votre ancienne commune, comme indiqué dans les exemples ci-dessous :



Penser à communiquer votre nouvelle adresse (organismes publics, banque, abonnements ...)





## Changement concernant la COLLECTE DES BACS D'ORDURES MENAGERES

A partir de janvier 2017, la commune de Villemoisian sera collectée **une semaine sur deux**.

Le jour de collecte sera le **MARDI en semaine paire**. Les bacs devront être sortis le **LUNDI soir** car les horaires de collecte ne seront pas respectés.

## Nos Artisans ont la parole

### Caramélie sort quelques nouveautés pour cette fin d'année :

Un nouveau parfum a vu le jour cet été, le caramélie au curry pour accompagner vos plats salés, vos verrines, poissons, crustacés...

N'hésitez pas à entrer quand le portail est ouvert, je me ferais un plaisir de vous le faire goûter et découvrir les nouveaux coffrets cadeaux en bois...

***Des cadeaux pour toutes les saisons en fonction de votre budget, des vos envies...***

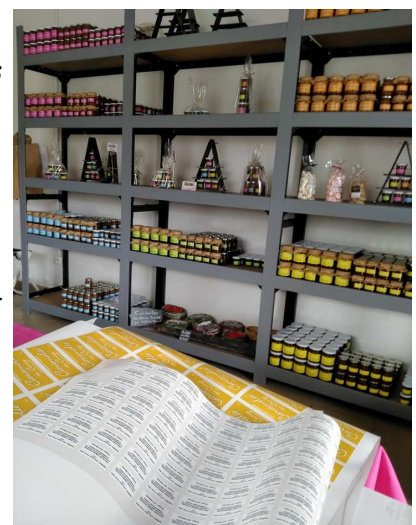
Et pour information :

Je serai présente sur différents marchés - foires dans la région

N'hésitez pas à me contacter au **06 85 12 24 35** ou via facebook sur notre page « caramélie » pour toute question,

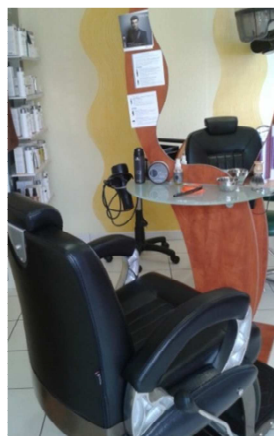
Merci de m'avoir lu, **Bonnes fêtes de fin d'année à tous**

Amélie



## Le Salon O'ZONE COIFFURE

Vous annonce les Nouveautés  
Pour vous Messieurs un Service Barbier



Nouvelle gamme de maquillage et parfums



### Horaires d'ouverture

Lundi 10h 19h

Mardi et jeudi 9h 12h et 13h30 19h

Vendredi 9h 19h

Samedi 9h 16h

2 rue Des Templiers 49370 Villemoisan

Tél 02.41.39.25.24

Le Salon vous offre tous ses Bons Vœux pour cette nouvelle année 2017

Séverine

---

Diplômé en informatique système et réseau puis certifié Microsoft et enfin conseiller pro chez Orange, je crée aujourd'hui mon entreprise sous le nom d'ORDI PASSION.

- En cas de besoin d'assistance informatique ou de dépannage, je suis là pour vous (nettoyage de virus, installation de logiciels, réseau, caméra, imprimante, box, etc...).

- Si vous avez besoin d'un ordinateur je vous l'assemble sur mesure avec une garantie d'un an.

- Je suis également à votre disposition pour la vente d'ordinateurs portables reconditionnés garantis 6 mois.

- Dépannage informatique  
- Assistance  
- Vente

**ORDI PASSION**  
Un service de qualité

Tel : 06 25 50 83 61  
ordipassion@outlook.com

Christophe PIN  
Les Mottes  
49370 Villemoisan



## Concours des maisons et jardins fleuris



### Concours des Maisons et Jardins Fleuris 2016.

Chaque année, les habitants de Villemoisian contribuent à l'embellissement de notre commune, devant leur maison, sur leur balcon, dans leur jardin.

C'est tout un savoir, des passions, des idées que le jury du concours des maisons et jardins fleuris découvre chaque année.



Les gagnants de l'année 2016 sont :

Maisons de bourg : Yvette Guillot ;

Maisons avec jardin : Frédéric Charrier

Maison à la campagne : Paul Texier ;

Jardins potagers : Joseph Bineau

*Les personnes voulant s'inscrire à ce concours communal peuvent le faire auprès du secrétariat de la mairie.*

## Repas des Aînés

C'est le samedi 15 octobre que la commune de Villemoisian a réuni les Villemoisianais de plus de 70 ans accompagnés de leurs conjoints.

Ce repas est organisé par les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune. Cette année, c'est Carole gérante du commerce multi-services qui a préparé le repas.

Un groupe de musiciens bénévoles est venu animer et rappeler aux aînés les airs d'antan.





## Bibliothèque

Nous vous rappelons que neuf bénévoles vous y accueillent tous les mercredis, de 17 à 19 heures, et samedis de 10 h.30 à 12 h.30, même pendant les vacances.

Vous y trouverez en plus de nos quelques 2 000 livres (romans, documentaires, bandes dessinées, mangas, livres de cuisine, de jardinage, etc.), cd et dvd, adaptés à chacun de nos lecteurs, et complétés par la mise à disposition d'environ 500 livres par le Bibliopôle. Chaque lecteur peut emprunter gratuitement 6 livres ou autres pour une période de 3 semaines.

Nous sommes aussi abonnés à quelques revues :

- Popi pour les plus jeunes,
- Tralalire, pour les 3-6 ans
- Marmiton, revue de cuisine,
- Esprit d'ici, revue abordant des thèmes aussi variés que la nature, la cuisine, le jardin, le tourisme, les loisirs créatifs...
- Ca m'intéresse, magazine de vulgarisation scientifique

« **Livres en Fête** » a eu lieu cette année à Villemoisan, sur le thème « la nuit et les rêves » : le spectacle organisé par l'Echappée Belle a été très apprécié par les enfants.

Des jeux et animations, un coin lecture ... y étaient aussi proposés gratuitement sur la terrasse et dans les salles de l'Auxence, le tout avec un magnifique soleil.



Le coin lecture de Livres en fête

**Une nouvelle activité « Histoires en vadrouille »** : des conteuses bénévoles viennent vous faire voyager et frissonner avec leurs histoires hautes en couleurs et si ensorcelantes... A Villemoisan une séance a déjà eu lieu et la prochaine sera le samedi 3 décembre à 10 h. Cette activité tourne entre les diverses bibliothèques du réseau.



Depuis la rentrée de Septembre, les élèves de votre école se sont plongés dans le thème de cette année :

### Jardin et Petites bêtes.

Dans une ambiance conviviale, d'écoute et de partage, une nouvelle équipe s'installe, s'engageant à faire prospérer cet esprit de camaraderie et d'amitié propre à votre école.

Tous, nous partageons un seul et même objectif : l'épanouissement de vos enfants au sein de leur école. Et ces derniers ont de nombreux projets, en lien, bien évidemment avec le thème de

l'année :

- **Plantations** diverses et variées déjà débutées pour les GS-CP-CE1 dans ces beaux carrés précédemment installés,
- **Lecture** pour tous les élèves renforcée par le partenariat avec le réseau de bibliothèques Ouest-Anjou et l'Echappée belle et en participant au Prix Littéraire de la Citoyenneté.
- **Classe découvertes** à monter et à concrétiser d'ici à la fin de l'année par et pour les CE2- CM1- CM2 afin de poursuivre l'observation des « petites bêtes » dans d'autres milieux,
- **Interventions musicales**, comme les années précédentes de la dumiste ; Blandine Besnard, grâce à la CCOA en partenariat avec l'école de musique de l'Anjou bleu pour les élèves de la PS au CE1. Ce qui nous permettra également un petit tour à la Cornouaille pour les élèves de la GS au CM2 afin de visiter la **Galerie sonore** qui y sera en résidence courant Mai,
- **Sortie à Camifolia ou Terra Botanica** pour les élèves de la PS au CE1,
- **Participation au concours des Ecoles Fleuries** pour l'ensemble de l'école.

Si vous êtes **passionné(e) de jardin**, que vous faites vous-mêmes vos graines que vous pouvez partager avec nous au même titre que votre expérience, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous créions ensemble notre école toute en couleurs et en saveurs !

Tous ces projets ne sauraient voir le jour sans l'aide inestimable apportée chaque année par les membres de l'APE, la mairie, la communauté de communes et vous tous qui nous soutenez au quotidien par votre sourire, votre confiance et votre participation aux différentes manifestations organisées par l'APE.

Un grand **Merci** !

Rendez-vous au plus tard à nos **portes ouvertes** le :

**Samedi 4 février 2017 de 10h à 12h.**

Pour l'équipe, la directrice  
Natacha COUSIN

*Pour toute information ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas à faire un tour sur le site de la mairie. Pour les élèves nés en 2014 et début 2015, contactez-nous au 02-41-39-46-00 ou par mail : [ce.0491050a@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491050a@ac-nantes.fr).*

## Du côté des associations

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE soutient le projet d'une école qui soit à la fois exigeante vis-à-vis de ses élèves et attentive à leur épanouissement. Elle doit être perçue comme un relais entre les parents et les représentants de l'école ; elle participe à la vie et au développement de l'école, favoriser les contacts, aider à organiser des activités ludiques et culturelles, fournir une matérielle ou financière à l'école quand c'est nécessaire.

L'APE lance un appel à toutes les bonnes volontés pour donner des idées, les mettre en place et donner un coup de main pour les préparations.

Cette année l'APE a pu rééditer son concours de palets et innover avec le marché de Noël qui regroupe : le spectacle des enfants, le marché de légumes, la vente de sapins et de produits du terroir. Il y aura bien sûr la vente de gâteaux Bijou en février suivi du marché de printemps.

La nouveauté cette année sera la randonnée pédestre et VTT qui nécessite beaucoup de bénévoles, alors n'hésitez pas : vous pouvez cocher le 7 mai 2017 pour une journée conviviale. Nous terminerons bien sûr avec la fête de l'école.

L'ensemble de l'équipe de l'APE vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

### CLUB NATURE

Saison 2016 2017

Pendant chaque vacance scolaire, les enfants de CM 1 et CM2 ont la possibilité de fréquenter le club nature de Villemoisan. Les activités ont lieu les deux premiers jours des vacances.

Les activités ludiques et ateliers proposés sont encadrées par des bénévoles qui souhaitent partager et faire découvrir aux jeunes la richesse du milieu naturel.

Découvertes de la faune, de la flore, balades dans les chemins pédestres, et bricolage en rapport avec la nature sont les points forts de ces animations.

Cette année, encore de belles journées s'annoncent pour les enfants et les bénévoles.



Renseignements auprès de : Raymond Beziaud ou Nicolas Beaumont.



## LE FOYER RURAL

Nous voilà revenus à l'époque de préparation des fêtes de fin d'année et du bilan du second semestre. Nous avons eu de bons et de moins bons moments et pourtant nous allons continuer à avancer en essayant de vous divertir de notre mieux.



En premier lieu, nous avons une pensée très amicale pour deux de nos amis très présents au Foyer Rural qui nous ont quittés. Nous nous rappelons tous les moments passés ensemble, et nous ressentons énormément leur absence. Maryvonne et Patrick, nous pensons à vous et à vos familles. Vous nous manquez !



### LA FETE DE LA PISCINE



Elle s'est déroulée comme chaque année, le premier dimanche d'août. Si les joueurs de boules étaient un peu moins nombreux que l'an passé, les enfants ont passé de bons moments sur les structures gonflables, ou à faire une balade à poney, ou encore à participer jeux de piscine. Merci à Rachel et Richard pour leur concours très apprécié.

Nous sommes en cours de réflexion pour la refonte de cette activité que nous souhaitons malgré tout maintenir. Nous la voulons attractive, festive et plus moderne. Vous avez des idées ? N'hésitez pas à nous les communiquer, voire à nous rejoindre pour les mettre en œuvre.

### REPAS DES BENEVOLES

Le 4 septembre, nous avons réuni tous ceux qui nous ont aidés au cours de cette année pour un moment convivial lors d'un pique-nique sur le site de la piscine où nous avons tous profité des derniers beaux jours de l'été.

## JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE



33<sup>ème</sup> édition les 17 et 18 septembre 2016. Le Prieuré est toujours autant fréquenté mais les visiteurs étaient beaucoup plus nombreux à la Commanderie grâce à l'atelier théâtre, emmené par Gérard Moreau qui avait créé et dirigé un spectacle historique racontant une journée à la Commanderie sous le règne de Philippe Le Bel intitulé "1312, le retour du templier", avant de laisser la place à Monsieur de MONTMARIN qui se chargeait de la visite du site.

## LIVRES EN FETE



Le dimanche 2 octobre, à la salle de l'Auxence, le réseau des bibliothèques et l'Échappée Belle, en partenariat avec le Foyer Rural, en tenues de nuit, ont animé un très bel après-midi pour les enfants sur le thème de « *la nuit et les rêves* ». Ils ont pu s'occuper tout l'après-midi à des ateliers en tout genre, rallye, dessin, lecture, jeux, etc. ... Comme ils ont été bien sages, ils ont pu assister au spectacle de danse et théâtre d'objets « *J'ai jamais vu d'étoiles filantes* ».

## LE CROSS DU SCO



Juste avant la clôture du bulletin, nous avons eu le temps de vivre le 12<sup>e</sup> Cross de Villemoisais toujours partenaire du SCO Athlétisme.

Si le temps était mitigé, voire bien humide, la journée s'est bien déroulée et les coureurs comme les organisateurs étaient contents. Merci à tous.

## L'ATELIER THEATRE

Dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, l'atelier théâtre animait l'après-midi avec son nouveau spectacle : "1312, le retour du templier" qui reprenait l'histoire interprétée en 2015, puis continuait l'aventure en 1314, époque plus sombre pour les templiers.

Pendant quarante minutes, Templiers, Chevaliers, Soldats du Roi, Crieur public, Gente Dame, Lavandière, Gueux et Miséreux vous faisaient découvrir la vie d'une Commanderie au 12e siècle.

Un grand merci aux comédiens de l'atelier théâtre, aux sept figurants investis pour la circonstance, aux couturières, aux régisseuses, à Frédéric, Daniel et leur cheval, à l'accueil pour le parking, à l'équipe technique, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont prêté divers accessoires.

L'Atelier Théâtre reprendra ses activités début janvier. Au programme une nouvelle aventure des templiers qui verra le jour en septembre 2017 à la Commanderie.

Pour ce nouveau spectacle à mettre en place, il nous faut plus de figurants : des hommes, des femmes et des enfants pour constituer un groupe de villageois vivant au début du 12<sup>e</sup> siècle ; ainsi que des cavaliers et leurs montures. Si vous en connaissez ou êtes concernés...

Toute l'activité de l'atelier sera orientée sur ce projet. Nous avons besoin de vous, selon vos disponibilités même minimales (si vous ne pouvez pas participer à chaque atelier, il y aura possibilité de s'organiser). La souplesse sera de mise car la réussite de cette "aventure" dépend de la participation du plus grand nombre.

Si vous connaissez des personnes extérieures à Villemoisan qui puissent être intéressées par ce projet, elles seront les bienvenues.

La première réunion d'information aura lieu le jeudi 5 janvier 2017 à 20h30, salle de la piscine de Villemoisan.

### Pratique :

- A priori le jeudi de 20h30 à 22h00 (ou un autre jour et un autre horaire permettant la participation des enfants qui seront indispensables dans ce spectacle).
- Salle de la piscine
- L'activité est gratuite (sauf adhésion au Foyer Rural de 6,20€)

Contact : **Gérard MOREAU**

**02.41.39.42.05 ou 06.17.70.44.30**

## **LES ACTIVITES DU PROCHAIN SEMESTRE**

### **SPECTACLE POUR ENFANTS**

Le mercredi 12 avril, un spectacle de marionnettes de la Compagnie A Travers Champs « Mousse des Bois & Bains de Gadoue » pour les enfants à partir de 5 ans sera proposé à la salle de l'Auxence, en partenariat avec l'Echappée Belle.

### **COURANT D'ART**

Il sera à nouveau programmé cette année mais nous n'avons pas encore la date, ce qui est sûr, c'est que ce sera au printemps.

### **ASSEMBLEE GENERALE**

Elle a eu lieu le 28 novembre à 20 heures à la Salle de l'Auxence.

## **LA NOUVEAUTE**

### **Quèsaco un Repair'Café ?**

Un Repair'Café est un lieu de convivialité qui réunit des consommateurs qui souhaitent réparer leurs objets et des bénévoles qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines.

Le Repair'Café est une alternative à la société de consommation basée sur le « tout jeter ». En réparant, le consommateur prolonge leur durée de vie des objets tout en acquérant un savoir-faire. C'est aussi un moyen de réduire son empreinte écologique en évitant le prélèvement de nouvelles ressources et en diminuant sa consommation d'énergie nécessaire à la fabrication d'un nouveau produit.

### **Quand réparer rime avec partage de savoirs, écologie et convivialité**

De nos jours, jeter est devenu un geste quotidien dont nous n'avons parfois presque plus conscience. Réparer, par contre, fait moins partie de nos habitudes. De moins en moins nombreux à posséder des compétences dans la matière, beaucoup de citoyens souhaitent pourtant éviter la surconsommation et le gaspillage.

### **Solution, le « Repair Café » !**

Le premier Repair Café de la Communauté de Communes Ouest Anjou s'est tenu à Villemoisan, le samedi 5 novembre. Grâce à la dizaine de réparateurs volontaires, des appareils ont pu à nouveau fonctionner (aspirateur, perceuse, robot, machine à coudre...). Pour certains, lutter contre l'obsolescence programmée est presque devenu un jeu. Et réparer, c'est aussi la solution économique quand il faut faire attention à ses dépenses.

Le Foyer Rural de Villemoisan l'a bien compris et a souhaité mettre en place un atelier de réparations. Cette première édition a connu un joli succès.



## Un rendez-vous mensuel

Le Repair Café propose un rendez-vous mensuel le premier samedi de chaque mois, de 9 h 00 à 12 h 00 sur le site du Camping-Piscine. Les prochains auront lieu les samedi 07 Janvier et 04 Février. Nul besoin d'inscription, il suffit de venir avec son appareil défectueux, de remplir l'imprimé de prise en charge après avoir lu la charte, de prendre son tour en dégustant un bon café offert, puis de compléter l'imprimé d'évaluation sans oublier la petite cagnotte !

Le Foyer Rural vous souhaite une très belle année 2017, pleine d'activités et de belles choses à créer.

Christophe THOMAS-JAVID

Président du Foyer Rural

## LE DON DU SANG



Depuis 2011, Villemoisan accueille les professionnels de L'EFS. Une collecte est organisée la salle de l'Auxence chaque année. Depuis 2015, Villemoisan a rejoint le groupement Le Louroux Béconnais et Bécon les Granits.

5 collectes sont donc programmées sur notre secteur dont une à VILLEMOISAN

## **RENDEZ VOUS à VILLEMOISAN**

**Lundi 27 Février 2017**

**De 16h30 à 19h30**

**Salle de L'Auxence**

### Qu'est-ce que le foyer des jeunes ?

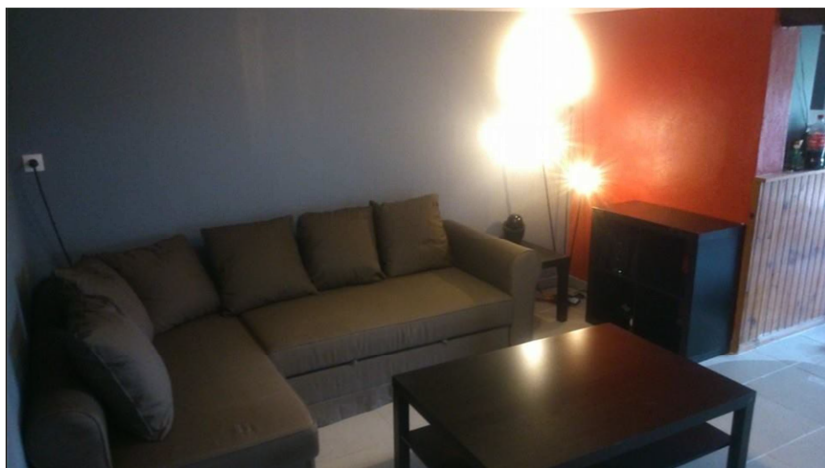
Le Foyer des jeunes de Villemoisan est une association accessible aux jeunes entre 14 et plus. Il permet aux jeunes qui y adhèrent de se retrouver et de faire des connaissances. Un local (rénové à neuf) est mis à disposition par la mairie pour pouvoir s'amuser tous ensemble (babyfoot, billard, flippeur, pétanque, palet...) lors des vacances scolaires, week-ends... Le Foyer de Villemoisan est situé à la salle de l'Auxence à Villemoisan.

# Foyer des jeunes

## Villemoisan

### Quelles sont les activités proposées ?

Tous les 2 ans, nous essayons de réaliser un projet (sortie dans un parc d'attraction, rénovation des lieux...). Chaque année, nous organisons une sortie d'hiver comme un bowling, laser Game ou aller voir une rencontre sportive. Sans oublier les repas entre jeunes pour les périodes comme Noël ou encore pour fêter les anniversaires.



### Nos actions :

Afin de financer une partie de nos activités, nous organisons une à deux actions par an, tel que la soirée fouace en octobre, soirée disco... Le foyer repose sur un fonctionnement où le jeune est l'acteur de ses actions.

### Inscription :

L'inscription au foyer des jeunes s'effectue courant Septembre, Octobre. Chaque jeune de la commune âgé de 14 ans et plus pourra s'inscrire en appelant les numéros ci-dessous. Le prix de l'inscription étant de 10 €.

### Contacts utiles pour plus de renseignements :

Lecomte Ewen  
Président  
06.64.75.99.32  
25 rue de l'Auxence Villemoisan

Lecomte Eliez  
Vice-Président  
06.46.12.59.19  
25 rue de l'Auxence Villemoisan

Bureau Lucas Secrétaire  
06.49.45.09.70  
Chillon Le Louroux-Béconnais

## JEANNE D'ARC DE VILLEMOSAN

Une reprise avec du changement pour les « jaunes et verts ». Avec un effectif d'une quarantaine de licenciés seniors. Aurélien Baudrier prend les commandes sportives de la JAV pour l'encadrement des équipes seniors dans la continuité des saisons passées. Il est secondé par l'équipe des 5 dirigeants du club et de l'ensemble des bénévoles.

C'est une satisfaction pour le club d'avoir, grâce à la mobilisation de l'ensemble des membres du club (bureau, joueurs, arbitres, dirigeants, éducateur, et bénévoles), deux équipes cette année au sein de la JAV. Ces personnes seront primordiales pour la réussite de cette saison. Nous pouvons aussi compter sur le renfort en seniors des joueurs loisirs (évoluant en entente avec l'Ussca) qui ont, pour certains, une double licence. Pour les catégories U15 à U19, pas de changement, les joueurs de Villemois évoluent au sein du groupement de jeunes avec les communes voisines. Seul bémol en cette nouvelle édition 2016-2017, l'école de foot qui a manqué d'effectif pour pouvoir évoluer au stade de la Croix Marin. Nos jeunes en école de foot jouent donc pour cette année pour le club de Bécon, de ce fait, ils peuvent jouer dans n'importe quelle équipe contrairement au système d'entente qui ne permet pas d'évoluer dans la 1<sup>ère</sup> équipe de sa catégorie. Ceux-ci réintégreront notre club en catégorie U15.

Je remercie l'ensemble des bénévoles, employés de mairie, et sponsors pour la mise en place de ces différentes infrastructures, un grand merci pour leur soutien ! Un remerciement aussi pour les personnes ayant participé à la vente de saucissons (le paradis du saucisson). C'est un nouveau record avec 613 saucissons vendus, et nous pouvons remercier particulièrement les 2 meilleurs vendeurs, à savoir (Kevin Caizergues et Olivier Coiffard) Grâce à vous tous nous pouvons continuer à améliorer le fonctionnement de la JAV, et même dans un autre domaine que celui du sport puisque nous retrouvons ici l'esprit d'équipe et une grande solidarité, un des principes fondamental de notre club.

Nous vous rappelons les dates de nos différentes activités extra-sportives : Une soirée Jambalaya suivit d'une soirée dansante **le samedi 18 mars 2016**, et notre traditionnelle fête de la musique « Zik'Ocamp » **le 10 Juin prochain**, nous vous y attendons nombreuses et nombreux. Pour finir vous pouvez nous suivre tout au long de l'année et retrouver toute l'actualité sur notre site « Jav footeo » ou encore sur notre Facebook « Jav Vill ».



Au nom de l'ensemble du club, bonne fin d'année à tous et joyeuses fêtes.

Sportivement,  
Jonathan CARAMELLI

## ANIMATIONS LOISIRS VILLEMOSAN

Alv à repris ses activités début septembre, on se retrouve avec Fleure Tharreau pour passer de bons moments tous les mardis soirs à la salle de l'Auxence.



Les cours démarrent par le pilates, c'est une méthode de gym douce accessible à tous qui vise à muscler le corps et qui repose beaucoup sur la respiration et les bonnes postures, il se pratique sur un tapis.

Il est suivi par 2 cours de Zumba, programme physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme, cardio, préparation

musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien être absolu après chaque séance.

Cette année pour les plus courageuses nous avons ajouté un cours de fitness, c'est un ensemble d'activités comprenant de la musculation, stretching et du cardio-training, il se déroule après le dernier cours de Zumba.

Nos soirées ont beaucoup de succès puisque tous les cours sont complets.

Nous sommes désolées pour les inscriptions qui n'ont pas pu être prises en compte.



Les cours de peintures ont repris en octobre. Tous les vendredis après midi, des artistes peintres en herbe peuvent s'exprimer à travers le plaisir de la création. Les cours sont aussi complets.

Le Qi Gong a aussi repris en octobre, c'est une gymnastique chinoise qui associe mouvements lents, exercices respiratoires et concentration, ce qui permet de gagner en vitalité et en bien être. Pour les personnes intéressées, ils restent 2 places.

Pour les cours de coutures nous envisageons de mettre en place un stage sur les vacances de début d'année qui sera ouvert à tous. L'aide aux devoirs à lieu de 16h30 à 18h tous les lundis soirs.

Les responsables des activités sont :

Pour la peinture : Claudine Chauvet

Pour le Qi Gong : Catherine Rouleau

Pour la couture : Lynda Thierry

Pour l'aide aux devoirs : Mme Maureau

Pour la Zumba : Céline Vion

Pour tous renseignements concernant l'association vous pouvez joindre :

Celine par mail : [alv.zumba.adulte@hotmail.com](mailto:alv.zumba.adulte@hotmail.com)

Nadège sur facebook

Et vous trouverez tous les numéros des responsables sur le site internet de la commune.

Petite info concernant le bureau : Stephanie Martin a rejoint le poste de la trésorerie en binôme avec Catherine Rouleau.

Le bureau ALV vous souhaite de belles fêtes de fin d'année 2016.

Jocelyne Belouin





## Vie associative Villemoisan

	<b>Contacts</b>	
<b>FOYER RURAL</b>	Christophe Thomas Javid	02 41 60 16 29
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>THEATRE</b> Baladins de l'Auxence</li> </ul>	Yohann Rolland	06 11 91 11 64
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Foyer des Jeunes</b></li> </ul>	Ewen Lecomte	06 64 75 99 32
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>E.F.S.</b> Don du sang</li> </ul>	Liliane Béziaud	02 41 39 41 80
	Catherine Rouleau	06 62 89 83 68
<b>ANIMATIONS LOISIRS VILLEMOISAN</b>	Jocelyne Belouin	06 60 86 23 49
	Catherine Rouleau	06 62 89 83 68
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>ZUMBA</b></li> </ul>	Catherine Rouleau	06 62 89 83 68
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>PEINTURE</b></li> </ul>	Claudine Chauvet	02 1 39 47 49
<b>CLUB SENIORS</b>	Michel Gazeau	02 41 39 21 60
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	Mairie Villemoisan	02 41 39 21 72
	Elisabeth Dromard	02 53 61 64 09
<b>A.P.E.</b> Association Parents d'Elèves	Stéphane Canivet	06 72 63 99 88
<b>JAV (Football)</b> Jeanne d'Arc de Villemoisan	Jonathan Caramelli	06 62 85 35 69

## COORDONNEES UTILES

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**GENDARMERIE : 17 Bécon les granits ☎ 02 41 77 90 17**

**N° européen d'urgence : 112**

### Mairie de Villemoisan

2 rue du Prieuré

49370 VILLEMOISAN

☎ 02 41 39 21 72

### Horaires

Lundi : 15h-18h

Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h

Samedi 9h-11h30 (**les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois**)

### Médecins

Cabinet médical des docteurs M. ALLIX, M. BIGOT, M. GAUTHIER, Mme LEBLANC,  
M. MOREUL, Mme REGIMBART

5A Impasse du puits moreau

49370 Bécon les Granits

☎ 02 41 77 08 33

Docteur Denis KNAPP

Rue Hippodrome

49370 Louroux Béconnais.

☎ 02 41 77 41 67

### Hôpital

CHU d'Angers

Standard

☎ 02 41 35 36 37

Service maternité

☎ 02 41 35 34 75

Urgences adultes

☎ 02 41 35 37 12

Centre anti-poisons

☎ 02 41 48 21 21

### Vétérinaires

Clinique vétérinaire de l'arche

1 rue de Saint Clément de la Place

49370 Bécon les Granits

☎ 02 41 77 90 30